Notice descriptive	
Titre	Arrêté du 7 avril 2026 portant autorisation exceptionnelle, au titre de l’article L. 121-5-2 du code de l’urbanisme, en vue de la construction d’une ligne électrique aérienne à deux circuits de 400 000 volts et d’une double ligne électrique souterraine de 225 000 volts, traversant, pour l’une, la commune de Quillebeuf-sur-Seine (Eure) et, pour l’autre, les communes de Tancarville, La Cerlangue, Saint-Vigor-d’Ymonville (Seine-Maritime), soumises à la loi littoral.
Numéro NOR	VLOL2605463A
Ministère	Ministère de la Transition Écologique et Solidaire - Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales
Thématique de document	Logement et construction
Type de document	Arrêté
Date de signature	07-04-2026
Date de publication	14-04-2026
Document	VLOL2605463A.pdf